

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 41  
Procurations : 5  
Votants : 46  
Absents : 6

Date de convocation : 07/06/2023

**Secrétaire de séance** : C PASTRE.

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERL et A CHARROUD.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN et JP MARRON.

**Objet** : Candidature à l'appel à projets OAP pour le PLUi.

Le Président rappelle que la CCBA est engagée dans l'élaboration du PLUi. Parmi les pièces le composant, le PLUi devra contenir plusieurs secteurs du territoire couverts par des Opérations d'Aménagement et de Programmations (OAP) sectorielles et/ou des OAP thématiques s'appliquant sur plusieurs communes.

Une OAP, souvent considérée comme un secteur stratégique de développement d'une commune, permet de définir les conditions d'aménagement garantissant un niveau de qualité et de fonctionnalité en fixant des éléments architecturaux, urbains, paysagers et environnementaux aux futurs constructeurs.

Afin d'accompagner les collectivités compétentes en matière de PLU, l'Etat lance un appel à projets destiné à apporter un financement compris entre 50 à 80 % du coût d'une étude destinée à élaborer une ou plusieurs OAP sectorielles structurantes à vocation résidentielle ou mixte avec un plancher de subvention au titre de la DGD urbanisme compris entre 7 000 € et 24 000 €.

Les OAP retenues devront :

- Nécessiter la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire,
- Prévoir une séquence de concertation avec les acteurs potentiellement concernés (services techniques, agriculteurs, ... voire la population),
- Contenir un volet faisabilité financière avec un bilan d'opération prévisionnel et indiquer le montage opérationnel envisagé (PUP, concession d'aménagement, DUP, ...).

Etant donné que la procédure d'élaboration du PLUi va entrer dans la phase de traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), nécessitant de rédiger le règlement écrit et graphique et de définir les OAP sectorielles et thématiques, il est opportun de pouvoir candidater sur certaines d'entre-elles qui répondent aux critères de l'appel à projets.

L'accord des communes concernées sera sollicité au préalable.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:**

- D'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets de l'Etat en vue de l'élaboration d'OAP sur les secteurs stratégiques ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cet appel à projets.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 14 juin 2023  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20230613-DEL13062023-45-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023